

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire

ANNONCES : 20 centimes la ligne RÉCLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & Co place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 7 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 6 JANVIER

3 0/0	53 40
4 1/2	78 ..
Emprunt 1871	85 42 1/2
Emprunt 1872	87 62 1/2

DU 7 JANVIER

3 0/0	53 60
4 1/2	79 ..
Emprunt 1871	85 70
Emprunt 1872	87 75

S'il y a de l'agitation, à qui la faute?

La condition première du relèvement de la France, c'est la sécurité politique, chacun le reconnaît et le proclame. Cependant, loin d'avoir cette sécurité pour l'avenir, nous ne l'avons même pas dans le présent, grâce à l'agitation qu'on entretient dans les esprits. Mais s'il y a agitation, à qui la faute? Si les affaires se ressentent des préoccupations politiques, sur qui doit retomber la responsabilité? Voilà ce que le pays sait parfaitement par instinct, mais ce qu'il doit juger par conscience. Or, pour porter un pareil jugement, pour éviter de se perdre dans des appréciations passionnées, il faut une base, et s'il en est une incontestée, c'est certainement le respect des engagements. Eh bien! il est impossible de nier que le pacte de Bordeaux ne soit un engagement pris par les divers partis, engagement indispensable pour écarter les dissentiments politiques et permettre au pays de se livrer tout entier à son œuvre de libération. En conséquence, pour connaître les agitateurs, il suffit de savoir si ce sont les conservateurs ou les radicaux qui ont violé le pacte solennel... Examinons donc la conduite des uns et des autres. — Les radicaux et leurs adhérents demandent tous les jours la proclamation définitive de la République, de la vraie s'entend, de la leur, de la République avec ceux qu'ils appellent les *Républicains*; le pays sait ce qu'un tel gouvernement lui vaudrait d'arbitraire et d'incapacité. Quand aux conservateurs, ils ne demandent qu'une chose, c'est le respect d'un engagement sacré qui prolonge la trêve des partis jusqu'à la libération du territoire.

Les radicaux parlent sans cesse de leur amour de l'ordre et de la liberté, de leur respect de la loi; mais, tandis que partout les conservateurs observent ces grands principes, la vérité, pièces en main, c'est que les maires radicaux favorisent ou tolèrent le désordre, méconnaissent la liberté, et violent perpétuellement la loi tantôt par des démonstrations injurieuses contre l'Assemblée telles qu'adresses illégales ou pétitions factices, tantôt par le refus d'accueillir les documents officiels. — 10 ou 12 maires ont refusé d'afficher le

discours de M. Dufaure; — tantôt enfin, comme cela se passe dans le Midi, par des mesures vexatoires qui répandent autour d'eux une véritable terreur, dont on peut lire les détails instructifs dans les récits du journal le *Français* intitulés *voyage aux pays rouges*.

Enfin, les radicaux poussent l'audace jusqu'à prétendre que les conservateurs de l'Assemblée sont des incorrigibles qui agitent systématiquement le pays dans le but de renverser M. Thiers, de le remplacer au pouvoir et de faire immédiatement une monarchie. — Vingt fois, au nom de toutes les fractions de la droite, les voix les plus autorisées ont protesté contre une telle calomnie, mais ce qui proteste d'une manière plus éloquente encore, ce sont les faits eux-mêmes. Ainsi, l'objectif politique du moment, c'est la commission des Trente. — Tous les gens sérieux comprennent que l'avenir dépend de l'attitude du gouvernement à l'égard de la Commission et des résolutions qu'elle prendra. Si l'accord s'établit sur un terrain franchement conservateur, c'est M. Thiers assuré d'une majorité de 500 voix; c'est le calme qui revient dans le pays. Si l'antagonisme subsiste, c'est au contraire l'Assemblée divisée, ne donnant de majorité véritable à personne; c'est le pays replongé dans les plus vives inquiétudes. Le devoir du patriotisme n'est donc pas douteux, il faut désirer la conciliation et sans convoiter jamais les transactions impossibles, insister de toutes ses forces auprès des deux pouvoirs pour une entente qui devrait être aussi facile qu'elle est désirable. Eh bien! n'est-ce pas là ce que font les conservateurs?

Enquête sur le 4 septembre

Déposition de M. Jules BRAME

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

M. le comte Daru. — Quand on a obtenu de M. Schneider la convocation de la Chambre dans le courant de la soirée du 3 septembre, le conseil des ministres n'était-il pas réuni chez le général de Palikao? Il a dû être informé que la Chambre était convoquée pour minuit; il aurait dû apporter quelque résolution. Ce n'était pas le moment de s'occuper de mesures que pouvait nécessiter le désastre de Sedan.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Permettez-moi d'ajouter une observation. J'étais avec plusieurs de mes collègues chez le président du Corps législatif, à huit heures du soir, et vers neuf heures, quand on décida que la Chambre serait convoquée à minuit, le président nous dit: « Je vais en instruire le conseil des ministres. » Nous sortîmes croyant que cela était fait; si nous avons éprouvé un étonnement à la séance de nuit, ça été d'abord que le conseil n'ait pas été informé de la réunion de la Chambre, il aurait pu lui apporter immédiatement les résolutions qu'il fallait lui présenter pour prévenir la révolution. Mais nous avons été bien plus étonnés que le conseil des ministres n'ait pas demandé que la séance du lendemain eût lieu à huit ou neuf heures du matin et l'ait laissé fixer à deux heures, c'est-à-dire au moment où le ban et l'arrière-ban de la révolution étaient convoqués.

M. Jules Brame. — Qu'il me soit permis de répondre d'abord à M. le comte Daru; il vient d'entendre M. Lefèvre-Pontalis nous déclarer que c'est à huit heures

qu'on s'est rendu chez le président pour lui demander une convocation de la Chambre, que c'est à neuf heures que le président a déclaré qu'il allait en donner avis au Conseil des ministres; ce n'est qu'à dix heures que les ministres ont pu être prévenus, ils étaient tous dispersés en ce moment. Il leur eût donc été impossible, sans s'être vus, de prendre une décision. J'ajouterai, en réponse à M. Lefèvre-Pontalis, que les coupables n'ont point été les ministres ni M. le président de la Chambre, mais bien ceux qui ont sollicité, usé de pressions sur ce dernier, pour obtenir cette séance de nuit, sans que le gouvernement eût été averti ni consulté; puisque, je le répète, ce n'est qu'à onze heures que j'étais prévenu, par hasard, par deux de mes collègues. Si le président avait opposé un refus, les auteurs du 4 septembre s'en seraient fait une arme et n'eussent pas manqué de se répandre dans Paris pour réunir les chefs de la révolution et leur donner le mot d'ordre.

Le ministre, dit M. Lefèvre-Pontalis, n'a pas demandé la réunion à huit ou neuf heures du matin; mais il n'ignore pas que c'est la Chambre elle-même qui, cette nuit, a fixé impérativement l'heure de la réunion pour le lendemain à midi, et que les mesures à prendre dépendaient des nouvelles que nous devions recevoir dans la matinée du lendemain. M. le comte Daru me demande pourquoi on n'a pas fait revenir le corps du général Vinoy. J'ignore si cet ordre, qui était de la compétence du ministre de la guerre, a été donné. J'ignore également s'il n'aurait pas plutôt dans les combinaisons du ministre de diriger ce corps d'armée sur un point où il eût été peut-être plus utile comme moyen d'attaque, après l'investissement, que dans l'intérieur de Paris. En tout cas, le corps du général Vinoy a continué à rentrer à Paris vers le 8 septembre; nous n'étions plus là, j'ignore qui a donné l'ordre du retour dans l'enceinte de Paris.

Un membre. — Permettez-moi d'insister: depuis nos premiers désastres, l'horizon politique paraissait sombre, même aux hommes de la dynastie; je voudrais vous demander si le général ministre de la guerre et le conseil des ministres n'avaient rien prévu de ce qu'il faudrait faire en cas de malheur?

M. Jules Brame. — J'ai déjà eu l'honneur de dire à la commission que la plus grande partie de nos efforts tendait à éviter les désastres militaires, en envoyant à l'armée tout ce qu'il y avait de solide et d'aiguillé, nous soumettant, en cela, au désir exprimé par toute l'Assemblée. Il fallait se résigner à tous les sacrifices, avoir en vue avant tout le salut du pays.

L'opposition reprochait alors au ministère de laisser des troupes dans Paris. Il ne faudrait pas aujourd'hui lui adresser le reproche contraire: 500,000 prussiens étaient sur le sol français. Plus de la moitié de notre armée était battue, nous n'étions pas les auteurs des fautes commises, nous nous efforcions d'en être les réparateurs; mais tout était indispensable et tout manquait; ceux-là seuls qui étaient aux affaires peuvent juger de la vérité de la situation.

Le même membre. — Ce ne sont pas les faits de guerre que j'incrimine, mais je voudrais savoir comment le conseil des ministres n'avait pas délibéré, au point de vue intérieur, en cas de désastres, sur ce qu'il comptait faire pour protéger l'Assemblée.

M. Jules Brame. — Plus vous serrez de près les questions, plus vous m'obligez à vous faire connaître les faits sans négliger aucun détail, au risque même de me faire en apparence le défenseur d'un ordre d'idées qui n'est plus de mode aujourd'hui. Il est pour moi un inconcevable que j'aurais voulu éviter, c'était de revenir sur le

compte du général Trochu. Vous m'y forcez.

C'est vrai, la mission du ministre consistait à porter ses efforts et son attention sur les dangers de l'intérieur; mais, ainsi que je vous l'ai dit, c'était la bonne division du travail qui faisait notre force. Le devoir des ministres était certes de surveiller leurs agents; car il existe toujours une distance énorme entre l'ordre et l'exécution, ce qui faisait dire à M. Thiers, en 1835, que ce n'était rien de donner un ordre, que le tout était de courir après pour surveiller l'exécution. Nous avons appliqué ce conseil. Le général Trochu était revenu de Châlons gouverneur de Paris; à lui incombait le devoir de maintenir l'ordre dans la capitale et de faire respecter la Constitution et l'Assemblée. Mais il ne possédait plus notre confiance. Fallait-il le harceler, en faire une victime, un point de ralliement pour les mécontents? Nous préférames aller droit à lui. Sa réputation d'homme d'honneur était établie, et l'un de nous fut chargé de lui dire, au nom du conseil tout entier: « Général, le conseil des ministres me charge de vous apprendre qu'il doute de votre degré de dévouement à remplir vos fonctions; il vous demande de vous expliquer à ce sujet. »

Le général Trochu parla près d'un quart d'heure sans répondre à la question qui venait de lui être posée. Le même membre lui posa de nouveau la question, en lui déclarant qu'elle lui serait posée dix fois, s'il ne répondait pas d'une façon catégorique. Alors le général Trochu s'exprima de cette façon:

« J'ai lieu de m'étonner que l'on s'obstine à poser une telle question à un général français. En acceptant les fonctions de gouverneur de Paris, j'ai dû me placer en face de cette supposition, que la dynastie ou l'Assemblée pourraient être menacées, et, s'il en était ainsi, je réponds, avec ma vieille foi bretonne, que pour défendre la dynastie, je viendrais me faire tuer sur les marches des Tuileries. »

L'Impératrice lui répondit: « Pensez avant tout à sauver la France; je sais le sort qui peut être réservé à la dynastie. En ce qui me concerne, je désire me retirer dignement. »

Le conseil terminé, M. le général Trochu partit avec M. Jérôme David, qui lui-même était accompagné de son secrétaire, dont j'ai oublié le nom. Un membre. — M. Lara-Minot.

M. Jules Brame. — C'est cela. M. le général Trochu dit à M. David, en parlant de l'Impératrice et de ces dernières paroles: « Cette femme est admirable, c'est une Romanoine; je suis très impressionné de sa tenue, de sa conduite; elle a tout mon dévouement. »

Puis-je aller lui répéter vos paroles? lui dit M. David. « Certainement », répondit le général. Voilà des détails que je voulais éviter de donner, dans la crainte de paraître entrer dans le domaine d'une politique personnelle. Mais, je le demande à chacun de vous, messieurs, qu'il veuille bien se rappeler l'auréole dont était entouré à cette époque le général Trochu. Ne devait-il pas nous donner toute sécurité après de telles paroles? Quel est celui d'entre vous qui aurait osé douter de lui? Quels sont les faits qui ont réveillés les doutes du ministre de la guerre? Je l'ignore. S'il a donné directement des ordres au général Soumat, l'avenir nous a appris à reconnaître que cet excès de précaution était fondé; mais, en tout cas, le général Trochu devait être à son poste, et le ministère être couvert par ces précautions.

Un membre. — Il y a un point à éclaircir